

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **13 JANVIER 2014 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

#### **14,1 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

#### **14,2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le greffier demande l'ajout des points suivants aux affaires nouvelles :

- 23.1 Bibliothèque – Heures d'ouverture;
- 23.2 PG Solutions – Offre de service – Projet régional UÉL;
- 23.3 Demande d'aide financière pour le projet d'amélioration de la Résidence Kingsey.

#### **14-01** **RÉSOLUTION NO 14-01** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Étant donné la présence de citoyens dans la salle, la mairesse propose de traiter les points touchant le Service de sécurité incendie après la période de questions. Les membres du conseil sont d'accord.

### **14.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **14,3.1 SESSION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 2 décembre 2013.

#### **14-02 RÉSOLUTION NO 14-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013**

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 décembre 2013 tel que présenté.

#### **14,3.2 SESSION SPÉCIALE DU 9 DÉCEMBRE 2013 (budget)**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 9 décembre 2013.

#### **14-03 RÉSOLUTION NO 14-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 9 DÉCEMBRE 2013 (BUDGET)**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 9 décembre 2013 (budget) tel que présenté.

#### **14,3.3 SESSION SPÉCIALE DU 9 DÉCEMBRE 2013**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 9 décembre 2013.

#### **14-04 RÉSOLUTION NO 14-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 9 DÉCEMBRE 2013**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 9 décembre 2013 tel que modifié.

### **14.4 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Jacinthe Lemieux présente le projet de rénovation de la Résidence Kingsey. Elle souligne l'importance pour les aînés de Kingsey Falls d'avoir accès à un milieu de vie confortable et agréable.

Jean-François Lafèche appui la demande d'aide financière pour la Résidence Kingsey.

## **14,5 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

### **14,5.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU SERVICE**

Ce point est reporté à une prochaine session.

### **14,5.2 ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE GAZ**

#### **14-05 RÉSOLUTION NO 14-05 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE GAZ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie utilise un détecteur de gaz lors de toutes les interventions incendie et lors de présence d'odeur ou de fuite de gaz;
- 2 Les détecteurs de gaz du service sont hors d'usage;
- 3 La firme CSE Incendie et Sécurité a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 4 Des crédits sont prévus au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme CSE Incendie et Sécurité un détecteur 4 gaz Drager X-am 2000 avec batterie rechargeable et chargeur et une pompe externe pour X-am 2000, le tout tel que décrit à la soumission no ET-0606.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS ET DIX-HUIT CENTS (1 483,18 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

## **14,6 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion de la Maison des jeunes.

Le conseiller Christian Tisluck informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin. Il mentionne que le Parc a présenté une demande d'aide financière de 40 000 \$ par année à la MRC d'Arthabaska.

Monsieur Tisluck mentionne également que dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de Cascades, le parc a été sollicité pour l'organisation, à titre gracieux, de certains événements.

Il souligne que le nouveau personnel au Parc semble très dynamique.

Le conseiller Christian Côté a participé au conseil d'administration du Centre récréatif Kingsey et il informe les membres du conseil que monsieur Éric Saint-Laurent sera le nouveau président du C.A. Il mentionne aussi que monsieur Claude Leblanc a officiellement annoncé qu'il prendra sa retraite au courant du mois d'avril prochain.

#### **14,7 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Le rapport du service d'infrastructures, du service d'urbanisme et celui de la bibliothèque ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Aucune question n'est posée.

#### **14,8 COMPTES DU MOIS**

##### **14-06 RÉSOLUTION NO 14-06 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT SEPT MILLE CENT VINGT-SIX DOLLARS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (207 126,69 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Nathalie Patenaude, trésorière

#### **14,9 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

#### **14,10 TRÉSORERIE– Changement de norme comptable concernant les paiements de transfert**

Ce point est reporté à une prochaine session.

**14,11 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 14-01 Règlement remplaçant le règlement no 11-05 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**14-07 RÉSOLUTION NO 14-07  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 14-01  
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 11-05  
ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET  
DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 En vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, les municipalités doivent adopter un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux;
- 2 En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;
- 3 Une élection générale a eu lieu le 3 novembre 2013, il y a lieu de remplacer le règlement no 11-05 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Kingsey Falls;
- 4 Les formalités de la procédure d'adoption prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RENONCIATION À LA LECTURE.** Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prévus par la loi et ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance, ils renoncent à sa lecture.
- 2- **ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le règlement no 14-01 Règlement remplaçant le règlement on 11-05 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux tel que soumis par le greffier.

**14,12 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 14-02 Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls pour l'exercice 2014**

**14-08 RÉSOLUTION NO 14-08  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 14-02  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR  
LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES  
ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 14-02 *Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls* tel que présenté par le greffier. Ce règlement remplace le règlement no 13-02.

**14.13 SERVICE DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES – Mandat**

**14-09 RÉSOLUTION NO 14-09  
ADMINISTRATION  
GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES  
MANDAT À LA FIRME HB ARCHIVISTES, S.E.N.C.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Depuis quelques années, la ville mandate une firme externe pour la gestion des documents et des archives;
- 2 Il y a lieu de mandater à nouveau la firme pour l'exécution des travaux en 2014;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;
- 4 La firme HB archivistes, s.e.n.c. a déposé une offre de service intéressante pour la ville

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme HB archivistes, s.e.n.c. pour procéder aux travaux d'épuration, de déclasséement annuel et d'ouverture de dossiers de l'année 2013 et pour assurer le classement annuel des archives pour les années subséquentes.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **NEUF CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (932,79 \$)** par période de quatre (4) jours ou **CINQUANTE-CINQ DOLLARS (55,00 \$)** de l'heure plus les taxes applicables.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme HB archivistes, s.e.n.c.

**14,14 HORTICULTURE – Contrat d’entretien 2014**

**14-10 RÉSOLUTION NO 14-10  
HORTICULTURE  
MANDAT À LA FIRME  
LES SERRES PERREULT INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il est plus avantageux pour la ville d’offrir en sous-traitance les travaux d’horticulture;
- 2 La firme Les Serres Perreault inc. a déposé une soumission qui répond aux exigences techniques et budgétaires de la ville;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Serres Perreault inc. de Warwick pour exécuter les travaux d’horticulture de la municipalité pour la saison 2014. De plus, la ville achète une banque d’heures pour combler les besoins de travaux non prévisibles ou sporadiques.
- 2- **ACHAT DE FLEURS.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter des Serres Perreault inc. des fleurs pour les jardinières, les balconnières et des fleurs annuelles.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX MILLE NEUF CENTS SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (10 975,00 \$)** plus les taxes applicables pour les travaux d’horticultures, la somme de **TROIS MILLE TROIS CENTS DOLLARS (3 300,00 \$)** plus les taxes applicables pour une banque de cent (100) heures et la somme de **QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (4 800,00 \$)** plus les taxes applicables pour l’achat de fleurs.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt aux Serres Perreault inc.

**14,15 APPEL D’OFFRES SUR INVITATION POUR LA CONSTRUCTION DE JEUX D’EAU AU PARC MUNICIPAL**

**14-11 RÉSOLUTION NO 14-11  
APPEL D’OFFRES SUR INVITATION  
POUR LA CONSTRUCTION DE JEUX  
D’EAU AU PARC MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 13-205, le conseil municipal a mandaté la firme Girard-Hébert pour procéder à la préparation des plans et devis pour l'aménagement de jeux d'eau au parc municipal
- 2 La ville ira en appel d'offres sur invitation pour la construction de ces jeux d'eau;
- 3 Il y a lieu que le conseil municipal choisisse les firmes qui seront invitées à soumissionner;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la construction de jeux d'eau au parc municipal. Les firmes qui seront invitées à soumissionner sont : La Sablière de Warwick Itée, Construction Martin Chaput, Tessier Récréo-Parc inc., Soucy Aquatik inc., Entreprise Berthier et Construction Lavallée.

**14,16 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – Adhésion du directeur général pour 2014**

**14-12 RÉSOLUTION NO 14-12  
ASSOCIATION DES DIRECTEURS  
MUNICIPAUX DU QUÉBEC  
COTISATION 2014**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de renouveler l'adhésion de la ville à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
- 2 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COTISATION 2014.** La ville est autorisée à renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le directeur général et à acquitter la cotisation demandée incluant les assurances.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (693,95 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.



#### 14,17 ÉCHO DES CHUTES – Versement de la subvention 2014

**14-13**      **RÉSOLUTION NO 14-13  
L'ÉCHO DES CHUTES  
SUBVENTION 2014**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires 2014 le versement d'une subvention pour aider au fonctionnement et à la publication du journal local L'Écho des chutes;
- 2 Une demande a été faite à la ville pour le versement de cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500,00 \$)** au journal L'Écho des chutes à titre de subvention pour aider au fonctionnement et à la publication du journal pour l'année 2014.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à L'Écho des chutes.

#### 14,18 LE RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE DES BOIS-FRANCS – Activité bénéfice

**14-14**      **RÉSOLUTION NO 14-14  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU  
RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE  
DES BOIS-FRANCS INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs inc. a fait une demande de contribution financière dans le cadre de sa levée de fonds;
- 2 Il y a lieu d'encourager cet organisme qui œuvre également sur le territoire de Kingsey Falls;
- 3 Les fonds nécessaires sont disponibles au budget 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution financière de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** pour la levée de fonds organisée par le Réseau de Prévention suicide des Bois Francs inc.

De plus, la ville est autorisée à contribuer pour la somme de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)**, soit l'achat de deux (2) billets pour l'activité-bénéfice du Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc. qui aura lieu le 4 février 2014 à Victoriaville

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

#### **14,19 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DU COMTÉ DE RICHMOND – Demandes de contribution financières**

##### **14,19.1 TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI**

14-15

#### **RÉSOLUTION NO 14-15 TRIO-ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond, avec la participation de la caisse populaire Desjardins, met en place le Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi permettant à des étudiants de travailler durant l'été;
- 2 Des jeunes de Kingsey Falls seront soutenus par cet organisme pour un emploi à l'été 2014;
- 3 Il y a lieu de participer financièrement à ce projet;
- 4 Les fonds nécessaires sont disponibles au budget 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **NEUF CENTS DOLLARS (900,00 \$)** à titre de contribution financière au projet Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi, édition 2014, mis de l'avant par le Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond.

## 14,19.2 LA RELÈVE PREND SA PLACE

### 14-16 RÉSOLUTION NO 14-16 COLLOQUE “LA RELÈVE PREND SA PLACE” DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond et l'École secondaire Monique-Proulx s'associent de nouveau et mettent sur pied un sixième colloque sous le thème “*La relève prend sa place*” afin d'informer les jeunes sur les possibilités du marché du travail dans la région, sensibiliser les jeunes aux avantages de travailler dans la région et ainsi contrer le décrochage scolaire;
- 2 Un montant a été prévu au budget 2014 pour des dons et que des sommes sont toujours disponibles;
- 3 Il y a lieu de participer financièrement à ce colloque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **QUATRE CENTS DOLLARS (400,00 \$)** à titre de contribution financière au colloque “*La relève prend sa place*” mis de l'avant par le Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond en collaboration avec l'École secondaire Monique-Proulx qui aura lieu le 6 mai 2014.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond.

### 14,20 SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA PIVOINE – Contribution financière

### 14-17 RÉSOLUTION NO 14-17 SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA PIVOINE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR UNE PLANTATION À KINGSEY FALLS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville reçoit le Festival de la pivoine dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de Cascades;
- 2 La Société québécoise de la pivoine offre à la ville de faire la plantation d'une collection d'une soixantaine de plants de pivoines sur le territoire municipal;

3 Cette dépense est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser un montant de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** à la Société québécoise de la pivoine pour la plantation d'une collection d'une soixantaine de plants de pivoines sur le territoire municipal en 2014.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Société québécoise de la pivoine.

**14,21 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 13-04 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE LA RUE DES CÈDRES PHASE 1 ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES À MÊME LES DENIERS DU FONDS GÉNÉRAL ET L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE LE REMBOURSER – Avis de présentation**

**AVIS DE PRÉSENTATION  
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 13-04  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE LA RUE  
DES CÈDRES PHASE 1 ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DES  
ÉRABLES AINSI QUE LEURS INFRASTRUCTURES À  
MÊME LES DENIERS DU FONDS GÉNÉRAL ET L'IMPOSITION  
D'UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE LE REMBOURSER**

Avis est donné par **Luc DUVAL** qu'un règlement remplaçant le règlement no 13-04 Règlement décrétant l'acquisition de la rue des Cèdres phase 1 et d'une partie de la rue des Érables ainsi que leurs infrastructures à même les deniers du fonds général et l'imposition d'une taxe spéciale afin de le rembourser sera déposé à une session ultérieure.

**14,22 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**14-18 RÉSOLUTION NO 14-18  
PROCLAMATION DES JOURNÉES  
DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

- 2 La région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;
- 3 La Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*;
- 4 Dans le cadre des éditions centricoises des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de déclarer que la Ville de Kingsey Falls appuie les *Journées de la persévérance scolaire* par cette résolution valide jusqu'en 2017.

Nous nous engageons à porter fièrement le ruban et à hisser le drapeau de la persévérance scolaire lors des Journées de la persévérance scolaire en février de chaque année, soulignant ainsi les efforts des jeunes de notre municipalité. Nous pourrions aussi utiliser d'autres formes d'encouragements tels : envoi de cartes d'encouragements ou réalisation d'une activité dans notre communauté.

## **14,23 AFFAIRES NOUVELLES**

### **14,23.1 BIBLIOTHÈQUE – Heures d'ouverture**

#### **14-19 RÉSOLUTION NO 14-19 BIBLIOTHÈQUE AJOUT D'HEURES D'OUVERTURE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La bibliothèque de Kingsey Falls offre présentement dix heures et demie d'ouverture à sa clientèle;
- 2 Dans la pratique, la bibliothèque ouvre ses portes une demi-heure à l'avance et ferme une demi-heure après l'heure prévue le mardi et le jeudi après-midi;
- 3 Pour conserver les 5 sceaux livresques qui lui ont été décernés par le Réseau BIBLIO, la bibliothèque doit augmenter ses heures d'ouverture;
- 4 La bibliothèque connaît un haut taux d'achalandage, il y a lieu d'offrir une plus grande plage horaire à ses abonnés et d'officialiser les heures d'ouverture du mardi et du jeudi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUGMENTATION DES HEURES.** La ville autorise la responsable de la bibliothèque à augmenter de 4 le nombre d'heures d'ouverture de la bibliothèque dont l'horaire sera le suivant :

	Avant-midi	Après-midi	Soirée
Lundi			18 h 30 à 20 h
Mardi	9 h à 11 h	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h
Mercredi			18 h 30 à 20 h
Jeudi		13 h à 17 h	

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la responsable de la bibliothèque.

#### 14,23.2 PG SOLUTIONS – Offre de service – Projet régional UÉL

#### 14-20 **RÉSOLUTION NO 14-20 ADHÉSION AU PROJET RÉGIONAL UEL OFFERT PAR PG SOLUTIONS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 PG Solutions a proposé à un regroupement de municipalités de la MRC d'Arthabaska d'obtenir le service UÉL à un coût avantageux;
- 2 Ce service permettrait aux notaires, courtiers et autres d'avoir accès directement aux données du rôle sans avoir à communiquer avec l'administration municipale;
- 3 Il y a lieu d'adhérer à ce projet régional;
- 4 Le budget 2014 dispose des crédits nécessaires pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU cd qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à adhérer au projet régional UÉL offert par PG Solutions, le tout tel que décrit à l'offre de service 1MKIN50-130722-0.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET VINGT-DEUX CENTS (1 299,22 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à PG Solutions.

**14,23.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE LA RÉSIDENCE KINGSEY**

**14-21      RÉOLUTION NO 14-21  
SUBVENTION AU CLUB FADOQ KINGSEY FALLS  
POUR LE PROJET DE RÉNOVATION  
DE LA RÉSIDENCE KINGSEY**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1    Le Club FADOQ Kingsey Falls parraine le projet de rénovation de la Résidence Kingsey;
- 2    La Résidence Kingsey héberge des personnes âgées à temps complet et pour de courts séjours;
- 3    Il y a lieu d'appuyer le Club FADOQ dans ce projet;
- 4    Il n'y a pas de montant prévu au budget pour cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls accorde une subvention maximale de **DOUZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (12 500,00 \$)** au Club FADOQ Kingsey Falls pour le projet de rénovation de la Résidence Kingsey.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Club FADOQ Kingsey Falls.

**14,24    LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 40.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Gino Dubé  
Directeur général et greffier

